

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
ARRETE DE VOIRIE
N° T97/2023

Arrêté municipal d'interdiction de circulation, sauf riverains (travaux)

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande formulée par la société COLAS France en date du 13/10/2023,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de création de parking avec changement de bordure le long de la rue du Calvaire, effectués par la société COLAS FRANCE, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

Du vendredi 03 novembre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 :

- La route sera barrée et la circulation interdite, à l'exception des riverains
- Le stationnement sera interdit

rue du Calvaire.

L'accès aux piétons sera maintenu.

Article 2

Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 4


Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Corneilla-del-Vercol.

Article 5

Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 16 octobre 2023

Le Maire,


Christophe MANAS